

Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et de la Patrie

Bundesministerium des Innern, für Bau und Heimat, 11014 Berlin

Monsieur
Josha Frey
Président du Conseil Rhénan
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

Volkmar Vogel, MdB
Secrétaire d'État parlementaire

Alt-Moabit 140
10557 Berlin

Adresse postale
11014 Berlin

Tél. +49 (0) 30 1868111040
Fax +49 (0) 30 18681 511040

PSTV@bmi.bund.de
www.bmi.bund.de

Berlin, le 15 janvier 2021

Monsieur le Président Frey,

Je vous remercie de la transmission de la résolution du Conseil Rhénan du 7 décembre 2020 intitulée « Protéger les acquis des Accords de Schengen ». Monsieur le Ministre Seehofer m'a demandé d'en assurer la réponse.

Dans l'objectif d'endiguer la pandémie qui sévit dans le monde entier, diverses mesures ont dû être prises en Allemagne, tant au niveau fédéral qu'au niveau des Länder, impliquant des atteintes importantes aux libertés civiles de la population. Au niveau fédéral, cela comprenait l'introduction temporaire de contrôles aux frontières intérieures de l'Allemagne avec l'Autriche, la Suisse, la France, le Luxembourg, le Danemark, l'Italie et l'Espagne au printemps dernier, visant à rompre les chaînes d'infection en réduisant le trafic transfrontalier aux seuls motifs légitimes d'entrée. De nombreux autres pays ont également eu recours à ces instruments.

Malgré la résurgence de l'infection, aucune mesure de ce type n'a été prise depuis, et n'est actuellement pas à l'étude. Nous avons toujours été conscients de l'importance de la mobilité pour la population vivant dans la région frontalière. Dans la mesure du possible, elle ne doit pas être détériorée.

Par ailleurs, d'autres mécanismes sont désormais disponibles (notamment la quarantaine, l'enregistrement d'entrée numérique, les obligations de dépistage) permettant ainsi, malgré une situation pandémique toujours tendue, de ne pas avoir à recourir à des contrôles temporaires aux frontières intérieures, même dans les agglomérations transfrontalières.

Par conséquent, les réglementations actuelles au niveau fédéral tiennent compte des exigences du trafic frontalier. Des exceptions adéquates s'y appliquent, en tenant compte des exigences impératives de la lutte contre la pandémie ainsi que des circonstances particulières des régions frontalières.

Le Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et de la Patrie continue à participer régulièrement à des conférences téléphoniques et par visioconférence, y compris avec les autorités étatiques dans le Rhin supérieur. L'accent est mis sur l'échange d'informations sur la situation actuelle dans la région frontalière et sur les projets au niveau fédéral, afin de pouvoir réagir à temps aux évolutions et de coordonner les mesures.

Je vous assure que la situation particulière des régions frontalières est clairement perçue et qu'elle sera, dans la mesure du possible, prise en compte dans toutes les mesures à prendre. Je continuerai à travailler dans ce sens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Frey, l'expression de mes sentiments distingués.

[signé]

Volkmar Vogel